

CONDITIONS GENERALES DU SERVICE

www.mariagedesmondes.fr

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Les termes utilisés au sein des présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service MARIAGE DES MONDES auront la signification qui leur est donnée ci-après :

« **Conditions Générales de Service ou CGS** » : Désigne le Présent document dans sa dernière version qui régit les relations entre Mariage des Mondes et tout Utilisateur du service.

« **Conditions Générales de Vente ou CGV** » : Désigne le document dans sa dernière version qui régit les conditions de vente des Produits commercialisés en ligne par Mariage des Mondes, exclusivement réservées aux Bénéficiaires du Service.

« **Contrat Mariage des Mondes** » : Désigne le document dans sa dernière version qui régit les conditions particulières des relations contractuelles entre Mariage des Mondes et les Bénéficiaires.

« **Mariage des Mondes** » : Désigne la marque détenue par Monsieur FLEURY Xavier ainsi que l'entreprise de Monsieur FLEURY Xavier qui propose le Service, à savoir :

Monsieur FLEURY Xavier,
Commerçant inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris,
Identifié sous le numéro SIRET 514 959 451 00014
Propriétaire de la marque « MARIAGE DES MONDES »,
Installé 39, rue de la Grange aux Belles – 75010 PARIS,

« **Service** » : Désigne l'ensemble des services et contenus proposés par Mariage des Mondes, accessibles directement **sur le site Web www.mariagedesmondes.fr par téléphone** en appelant le 01.42.39.53.07 depuis la France métropolitaine ou le + 33 (0)1. 42.39.53.07 depuis les DOM TOM ou depuis l'étranger, le matin entre 10H-13H et l'après-midi entre 15H-18H (heure de Paris) les jours ouvrables (hors week-end et jours fériés) ou **par courrier postal** échangé avec MARIAGE DES MONDES - 39, rue de la Grange aux Belles – 75010 PARIS.

« **Site** » : Désigne le site Web de Mariage des Mondes accessible depuis l'adresse Internet www.mariagedesmondes.fr

« **Bénéficiaires** » : Désigne toute personne physique ayant ouvert en couple un Compte Mariage des Mondes et un Espace Monde des Mariés, en qualité de souscripteur du Service,

Et pour un Donateur désigne les personnes physiques au bénéfice desquelles il effectue un Don.

« **Cadeau** » : Désigne un présent que souhaite recevoir les Bénéficiaires lors de la célébration de leur union. Le cadeau peut être un bien ou un service.

« **Liste de cadeaux** » : Désigne la liste de cadeaux proposée en ligne par Mariage des Mondes sur le site www.mariagedesmondes.fr, ou ses Partenaires Voyage que les Bénéficiaires auront présélectionnés, et dont ils aimeraient bénéficier en les achetant à l'aide des Dons.

« **Partenaires Voyage** » : Désigne les agences de voyages figurant parmi les partenaires de Mariage des Mondes.

« **Invité(s)** » : Désigne tout Utilisateur du Service autre que les Bénéficiaires.

« **Donateur(s)** » : Désigne tout Invité, disposant de la capacité juridique et ordonnant le versement d'une somme libellée en euro au crédit du Compte Mariage des Mondes des Bénéficiaires de son choix.

« **Don(s)** » : Désigne une somme libellée en euro versée par un Donateur, inscrite au crédit du Compte Mariage des Mondes des Bénéficiaires de son choix. Le Don est irrévocable.

« **Compte Mariage Des Mondes** » : Désigne le compte joint ouvert par les Bénéficiaires auprès de Mariage des Mondes qui enregistre les dons effectués à leur profit et qui leur permet d'effectuer des achats de biens auprès de Mariage des Mondes et des Partenaires Voyage.

« **Espace Monde des Mariés** » : Désigne l'espace dédié aux Bénéficiaires, hébergé et géré individuellement chez Mariage des Mondes, comportant un ensemble de données, textes, images, vidéogrammes, permettant notamment aux Bénéficiaires sur indication de leurs Identifiants personnels et confidentiels, de créer, d'utiliser, de consulter ou de modifier leur Liste de Cadeaux et leur Compte Mariage des Mondes, et d'effectuer leur commande parmi les biens proposés par Mariage des Mondes.

« **Évènement** » : Désigne la raison qui justifie la création d'un Espace Monde des Mariés, par tous les couples désirant célébrer leur mariage, leur pacte civil de solidarité, ou l'anniversaire de leur union.

« **Identifiants** » : Désigne un ensemble composé d'une adresse e-mail et d'un mot de passe personnels et confidentiels permettant aux Bénéficiaires d'utiliser le Service, notamment d'accéder à leur Espace Monde des Mariés, à leur Compte Mariage des Mondes et à leur Liste de Cadeaux.

« **Espace Monde des Invités** » : Désigne l'espace dédié aux Utilisateurs, hébergé et géré individuellement chez Mariage des Mondes, comportant un ensemble de données, notamment textes, images, vidéogrammes, permettant notamment aux Invités d'accéder à la Liste de Cadeaux présélectionnés par les Bénéficiaires, et de faire des Dons ou des Offres de Dons à leur profit.

« **Commande** » : Désigne l'ordre d'achat groupé du (des) Bénéficiaire (s) validant la Liste de Cadeaux, accepté par Mariage des Mondes et portant sur un ou plusieurs Produits commercialisés par Mariage des Mondes.

« **Produit** » : Désigne un bien proposé à la vente sur le Site par Mariage des Mondes.

« **Utilisateur** » : De manière générale, toute personne se connectant au Site ou utilisant le Service, notamment les Bénéficiaires, les Invités, ou Donateurs.

« **Internet** » : réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs serveurs et clients, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers. Il fonctionne en utilisant un protocole commun qui permet l'acheminement de proche en proche de messages découpés en paquets indépendants.

ARTICLE 2 – OBJET

Mariage des Mondes propose des services en ligne sur le site Internet www.mariagedesmondes.fr, réservés exclusivement aux particuliers, destinés à permettre de créer et de gérer une Liste de Cadeaux à l'occasion de la célébration d'un mariage, d'un pacte civil de solidarité, ou de l'anniversaire de l'un de ces événements.

Les services de Mariage des Mondes reposent sur la création et la gestion en ligne d'un Compte Mariage des Mondes, qui est crédité de Dons effectués par des Donateurs au profit des Bénéficiaires désirant célébrer leur union, et qui est débité du prix des achats des biens et services effectués en ligne par les Bénéficiaires exclusivement auprès de Mariage des Mondes ou auprès des partenaires Voyage.

Les présentes Conditions Générales de Service régissent les relations établies entre Mariage des Mondes et les Utilisateurs du Service, notamment les Invités, les Donateurs, les Bénéficiaires.

Les présentes Conditions Générales de Service s'appliquent pour toutes les prestations de services, ventes, opérations d'intermédiation, réalisées par Mariage des Mondes, notamment l'ouverture et la gestion du Compte Mariage des Mondes par les Bénéficiaires, la réception de versement de Dons

par les Donateurs, la vente de biens et de services commercialisés en ligne par Mariage des Mondes aux Bénéficiaires.

L'accès au Site ou l'utilisation du Service implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Service, qui sont accessibles sur le site www.mariagedesmondes.fr et disponibles sur simple demande auprès de Mariage des Mondes par e-mail, téléphone ou par courrier postal.

ARTICLE 3 : UTILISATEURS : CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

Le service proposé par Mariage des Mondes est accessible par tout Utilisateur depuis l'adresse Internet www.mariagedesmondes.fr.

Lorsqu'ils sont invités à fournir des informations, les Utilisateurs s'engagent à fournir des informations exactes. Les Utilisateurs s'engagent à ne pas utiliser le Service à des fins commerciales, détournées de l'objet du Service tel que décrit à l'article 2 « Objet », ou contrairement aux lois et règlements en vigueur ou aux bonnes mœurs. Les Utilisateurs s'engagent à ne pas copier, modifier ou altérer, ou tenter de copier, modifier ou altérer de quelque manière que ce soit le contenu ou la programmation informatique du Service, sauf à y être expressément autorisé par Mariage des Mondes ou en application des présentes CGS et à ne pas tenter de s'introduire dans des parties du Service dont l'accès est réservé ou interdit. Les Utilisateurs s'engagent à respecter toutes les réglementations applicables du pays dans lequel ils accèdent au Service.

ARTICLE 4 : INVITES : CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

Les Bénéficiaires ont créé sur le Site un Espace Monde des Invités auquel leurs Invités peuvent, en indiquant le nom et le prénom de l'un des Bénéficiaires accéder notamment pour consulter les biens commercialisés par Mariage des Mondes présélectionnés par les Bénéficiaires dans la Liste de Cadeaux.

L'ensemble des contenus, publiés par les Bénéficiaires dans leur Espace Monde des Invités auxquels les Invités peuvent accéder, est mis en ligne par les Bénéficiaires concernés sous leur entière responsabilité, Mariage des Mondes se bornant à permettre aux Bénéficiaires d'héberger leur Espace Monde des Invités et d'en permettre l'accès via le Site. Si un Invité estime qu'un contenu de l'Espace Monde des Invités est contraire aux lois ou règlements en vigueur ou porte atteinte à ses droits, il peut en informer les Bénéficiaires concernés en les contactant via la rubrique « Contact » de leur Espace Monde des Invités. A défaut, l'Invité peut également en informer Mariage des Mondes afin que sa réclamation soit transmise aux Bénéficiaires. L'Invité reconnaît que cette faculté qui lui est offerte ne constitue aucunement la reconnaissance d'une quelconque responsabilité de la part de Mariage des Mondes des contenus publiés par les Bénéficiaires dans leur Espace Monde des Invités, autres que leur Liste de Cadeaux.

ARTICLE 5 : DONATEURS : CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

Le Donateur doit être majeur ou mineur émancipé et disposer de la capacité juridique. Il s'engage à cet égard auprès de Mariage des Mondes et des Bénéficiaires du seul fait du Don qu'il effectue. A défaut, il en informe Mariage des Mondes au plus tard lors de son offre de Don et doit être représenté conformément aux règles applicables pour tous les actes qu'il effectue dans le cadre du Service.

Le Donateur accède à la Liste de Cadeaux par l'Espace Monde des Invités. Le Donateur peut faire un Don en choisissant un des biens figurant dans la Liste des Cadeaux ou décider d'effectuer un Don sans désigner un élément particulier de la Liste.

Dans chaque hypothèse de versement d'un Don aux Bénéficiaires, le Donateur devra identifier les Bénéficiaires et accepter de donner son identité, son adresse e-mail et ses coordonnées postales. Le Donateur accepte que les coordonnées qu'il a fournies lors du Don, le montant du don et éventuellement la désignation du bien qu'il souhaite offrir soient fournies aux Bénéficiaires, ainsi qu'au partenaire de paiement sécurisé désigné par Mariage des Mondes.

Mariage des Mondes propose aux Donateurs différents moyens de versement des Dons :

- **Par carte bancaire**, via un système sécurisé de transfert de fonds opéré par Paypal, en suivant les informations relatives à la procédure de paiement par carte bancaire accessible sur le Site dans l'Espace Mondes des Invités ;

- **Par virement bancaire**, en suivant les informations relatives à la procédure de paiement par virement accessibles sur le Site dans l'Espace Monde des Invités ;

- **Par chèque bancaire** libellé à l'ordre de « Mariage des Mondes » et adressé à Mariage des Mondes : 39, rue de la Grange aux Belles – 75010 PARIS, faisant suite à l'enregistrement d'une offre de Don sur le Site. L'envoi par le Donateur d'un chèque à une autre adresse que celle-ci ne pourrait en aucun cas engager la responsabilité de Mariage des Mondes en cas de perte dudit chèque. Le chèque doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. La mise à encaissement du chèque est effectuée à la réception du chèque. Le Chèque doit être accompagné d'une photocopie recto verso de la carte d'identité du Donateur.

Le Donateur est informé du traitement de son offre de Don dans les conditions suivantes :

1. Pour les Dons effectués par carte bancaire, le Donateur est informé par courriers électroniques :

- par Paypal, de la validation par ce dernier et par Mariage des Mondes de l'offre de Don.
- par Mariage des Mondes, de la réception de son offre de Don et de l'inscription du Don au crédit du Compte Mariage des Mondes des Bénéficiaires.

2. Pour les Dons effectués par virement ou par envoi postal d'un chèque, le Donateur est informé par Mariage des Mondes par courrier électronique de la réception de son offre de Don, et de l'inscription du Don effectué au crédit du Compte Mariage des Mondes des Bénéficiaires.

Le Donateur accepte les présentes CGS concernant les Dons.

ARTICLE 6 : LES DONS

Les Dons sont réputés avoir été effectués par le Donateur et sont irrévocables à compter de leur inscription au crédit du Compte Mariage des Mondes des Bénéficiaires.

Les dons sont réputés acceptés expressément par les Bénéficiaires du seul fait de l'ouverture par ces derniers d'un Compte Mariage des Mondes, sauf opposition expresse de leur part notifiée par écrit à Mariage des Mondes et conduisant au remboursement total ou partiel du Donateur.

Les Dons sont recueillis via le Service pour le compte des Bénéficiaires, les Bénéficiaires étant réputés propriétaire des Dons à part égale, soit chacun pour la moitié des sommes inscrites au crédit de leur Compte Mariage des Mondes.

Pour chaque don inscrit au crédit du Compte Mariage des Mondes, Mariage des Mondes informera par courrier électronique les Bénéficiaires du montant du Don et de l'identité du Donateur indiqué par ce dernier.

Un récapitulatif des Dons inscrits au crédit du Compte Mariage des Mondes sera par ailleurs accessible aux Bénéficiaires dans leur Espace Monde des Mariés.

Le choix des biens et services achetés à l'aide des Dons inscrits sur le Compte Mariage des Mondes appartient aux Bénéficiaires, qui sont libres d'acheter tout bien et service faisant partie de l'offre Mariage des Mondes et/ou de ses partenaires Voyage. L'inscription de biens et services sur la Liste de Cadeaux, de même que l'affectation des Dons à ces biens et services sont seulement indicatives et ne lient ni Mariage des Mondes, ni les Bénéficiaires. Ces biens et services ne sont pas réservés.

Une offre de Dons ne donne pas lieu à un Don. Il peut s'agir notamment de chèques sans provisions ou de débits de cartes bancaires. Les Bénéficiaires s'interdisent de rechercher auprès de Mariage des Mondes toute responsabilité résultant de l'annulation d'une offre de Don.

Enfin, Mariage des Mondes ne peut garantir la stabilité des prix indiqués sur le Site des biens commercialisés par Mariage des Mondes et ses Partenaires Voyage, dans la mesure où ces prix

peuvent évoluer entre le moment du Don et celui de l'achat par les Bénéficiaires du bien ou du service désigné par le Donateur ou présélectionné par les Bénéficiaires dans leur Liste de Cadeaux.

ARTICLE 7 : BENEFICIAIRES : CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

7-1 Espace Monde des Mariés

Un Utilisateur acquiert la qualité de Bénéficiaire au sens des présentes lorsqu'il a rempli correctement et validé le formulaire de demande d'ouverture en ligne sur le Site d'un Espace Monde des Mariés.

Les Bénéficiaires désignés dans le formulaire précité reçoivent un courrier électronique de la part de Mariage des Mondes leur confirmant la création d'un Espace Monde des Mariés.

Les Bénéficiaires définissent leur Identifiant, composé d'une adresse e-mail et d'un mot de passe personnels et confidentiels, qui permettra aux Bénéficiaires de créer, d'utiliser, de consulter ou de modifier leur Espace Monde des Mariés, notamment leur Liste de Cadeaux et leur Compte Mariage des Mondes et d'effectuer leur commande parmi les biens et services proposés par Mariage des Mondes et ses Partenaires Voyage.

Chaque Bénéficiaire est réputé représenter le couple ayant ouvert un Espace Monde des Mariés, chacun étant tenu solidairement des actes effectués par l'autre.

Les Bénéficiaires acceptent et reconnaissent que les opérations effectuées au moyen de leur Identifiant sont réputées être effectuées par les Bénéficiaires ensemble. Les Bénéficiaires s'engagent à notifier sans délai à Mariage des Mondes toute utilisation par un tiers de leur Identifiant et demeurent responsables d'une telle utilisation jusqu'à la réception par Mariage des Mondes de ladite notification. Les Bénéficiaires définiront alors leur nouvel Identifiant.

Au titre de la création de l'Espace Monde des Mariés, les Bénéficiaires peuvent créer leur Liste de Cadeaux, créer leur page d'accueil, et utiliser les fonctions de gestion disponibles sur leur Espace Monde des Mariés.

Les Bénéficiaires lisent sur le Site les présentes Conditions Générales de Service, ainsi que les Conditions Générales de Vente des produits commercialisés en ligne par Mariage des Mondes, puis ils impriment, paraphent, datent et signent le Contrat Mariage des Mondes téléchargeable en ligne dans l'Espace Monde des Mariés.

Les Bénéficiaires s'obligent dans le Contrat Mariage des Mondes à révéler la nature et la date de l'Évènement et à ouvrir un Compte Mariage des Mondes auprès de Mariage des Mondes.

Les CGS, les CGV, et le Contrat Mariage des Mondes sont également disponibles sur simple demande auprès de Mariage des Mondes par e-mail, téléphone ou par courrier postal.

7-2 Espace Monde des Invités

Dès réception du Contrat Mariage des Mondes dûment paraphé, daté et signé par les Bénéficiaires, Mariage des Mondes publiera la Liste de Cadeaux dans l'Espace Monde des Invités du Site.

A ce stade, les Invités pourront dès lors prendre connaissance de la Liste de Cadeaux déposée par les Bénéficiaires, et effectuer des Dons à leur profit, qui seront crédités sur le Compte Mariage des Mondes des Bénéficiaires ouverts dans les livres de Mariage des Mondes.

Tout Invité peut prendre connaissance de la Liste de Cadeaux diffusée par les Bénéficiaires au sein de l'Espace Monde des Invités, sous réserve de la disponibilité du Service.

L'Espace Monde des Invités est clôturé et cesse d'être accessible sur le Site par les Utilisateurs SOIXANTE (60) jours suivant la date de l'Évènement indiqué par les Bénéficiaires dans leur Contrat Mariage des Mondes, ayant justifié l'ouverture d'un Compte Mariage des Mondes.

A compter de la date de clôture de l'Espace Monde des Invités, plus aucun Don ne pourra être reçu sur le Compte Mariage des Mondes.

7-3 Compte Mariage Des Mondes

Achats auprès de Mariage des Mondes

Les sommes inscrites au crédit du Compte Mariage des Mondes des Bénéficiaires leur permettront d'effectuer des achats auprès de Mariage des Mondes, sans possibilité pour les Bénéficiaires de percevoir tout ou partie des fonds définitivement inscrits au crédit du Compte Mariage des Mondes, autrement que dans les conditions prévues ci-dessous, et sous réserve des situations exceptionnelles visées sous l'article 7-4 des présentes

Les Conditions Générales de Vente, qui complètent le présent document, définissent les conditions de vente des produits commercialisés en ligne par Mariage des Mondes.

Au sein de l'Espace Monde des Mariés, les Bénéficiaires pourront valider définitivement leur Liste de Cadeaux dans les DIX HUIT (18) mois suivant la date de signature de leur contrat Mariage des Mondes et procéder en une seule fois à une commande groupée des produits commercialisés en ligne par Mariage des Mondes.

Le montant de la commande groupée validant la liste de Cadeaux ne pourra être inférieur au montant des Dons inscrits au crédit du Compte Mariage des Mondes. Toutefois, toute somme inférieure à QUINZE (15) euros, ne permettant pas aux Bénéficiaires d'acquérir un produit commercialisé par Mariage des Mondes, qui demeurerait après la commande inscrite au Crédit du Compte Mariage des Mondes, pourra être versée par Mariage des Mondes aux Bénéficiaires qui le demandent, déduction faite de la commission forfaitaire pour frais de remboursement dont le montant est indiqué dans la grille tarifaire annexée au Contrat Mariage des Mondes.

Le Compte Mariage des Mondes ne peut présenter un solde débiteur. Dans le cas où le montant de la commande groupée validant la Liste de Cadeaux serait supérieur au montant des Dons perçus, les Bénéficiaires pourront procéder dans leur Espace Monde des Mariés aux achats complémentaires selon les modalités de paiement prévues dans les Conditions Générales de Vente.

A défaut pour les Bénéficiaires d'avoir validé leur Liste de Cadeaux dans le délai de DIX HUIT (18) mois suivant la date de signature du Contrat Mariage des Mondes, les sommes inscrites définitivement au crédit du Compte Mariage des Mondes seront remises par moitié à chacun des Bénéficiaires sous forme de chèques cadeaux. Dans ce cas, les Bénéficiaires seront redevables à Mariage des Mondes d'une commission forfaitaire pour frais d'émission des chèques cadeaux, dont le montant est indiqué dans la grille tarifaire annexée au Contrat Mariage des Mondes, directement prélevée par Mariage des Mondes sur le Compte Mariage des Mondes.

Au sein de leur Espace Monde des Mariés, lesdits chèques cadeaux permettront aux Bénéficiaires de procéder, dans un délai de UN (1) an à compter de leur date d'émission, à une commande groupée des produits commercialisés en ligne par Mariage des Mondes.

Dans le cas où le montant de la commande groupée serait supérieur au montant des chèques cadeaux en leur possession, les Bénéficiaires pourront procéder à des achats complémentaires des produits commercialisés par Mariage des Mondes selon les modalités de paiement prévues dans les Conditions Générales de Vente.

Achats auprès des Partenaires Voyage

Mariage des Mondes permet également aux Bénéficiaires d'avoir accès aux voyages proposés et vendus par les partenaires Voyage. Les voyages proposés sont achetés par les Bénéficiaires aux Partenaires Voyage, Mariage des Mondes n'agissant que comme mandataire des Bénéficiaires pour procéder au paiement.

Les conditions notamment de prix, de réservation, d'annulation, d'échange, de livraison, de garanties, la description, les caractéristiques, les quantités, la disponibilité des produits et services vendus sont établies par les Partenaires Voyage concernés et sont de leur responsabilité exclusive. Mariage des Mondes se borne à diffuser ces informations à titre purement indicatif, sans en garantir l'actualité, l'exactitude, la véracité ou la pertinence.

Au moment de la réservation, de la prise de rendez-vous ou de la commande auprès des Partenaires Voyage, les Bénéficiaires signent un Document autorisant Mariage des Mondes à

procéder au règlement des Partenaires Voyage en leur nom. Ce document vaut autorisation de débit de leur Compte Mariage des Mondes à la même date.

Si, lors de la réservation, de la prise de rendez-vous ou de la commande, le Compte Mariage des Mondes n'est pas suffisamment créditeur, les Bénéficiaires pourront, sous réserve d'acceptation par Mariage des Mondes, réserver un voyage à condition de fournir un chèque de caution à Mariage des Mondes. Ce chèque sera encaissé, si à la date du règlement aux Partenaires Voyage, le solde du Compte Mariage des Mondes est insuffisant pour procéder à ce règlement ; le cas échéant, la somme du chèque de caution encaissée par Mariage des Mondes excédant le montant nécessaire au règlement des Partenaires Voyages sera reversée aux Bénéficiaires.

Le Compte Mariage des Mondes sera clôturé

- Soit à l'expiration du délai de SEPT (7) jours suivant la date de réception par les Bénéficiaires des Produits Mariage des Mondes qu'ils auront commandés ;
- Soit à l'expiration de la date de validité des chèques cadeaux que les Bénéficiaires auront pu recevoir de Mariage des Mondes et qu'ils n'auraient pas utilisés dans le délai de DOUZE (12) mois suivant la date de leur émission.

Et au plus tard à la date du troisième anniversaire de la signature par les Bénéficiaires du Contrat Mariage des Mondes.

A la clôture du Compte Mariage des Mondes, l'Espace Monde des Mariés cessera d'être accessible sur le Site par les Bénéficiaires, et le Contrat Mariage des Mondes prendra fin.

7-4 Annulation du projet de L'Événement

En cas d'annulation par les Bénéficiaires, pour quelque cause que ce soit, du projet de l'Événement ayant justifié l'ouverture d'un Compte Mariage des Mondes, les Bénéficiaires en informeront Mariage des Mondes dans les plus brefs délais, et auront la charge d'en informer les Donateurs.

L'annulation du projet de l'Événement entraînera la clôture anticipée du Compte Mariage des Mondes des Bénéficiaires. Les sommes figurant, le cas échéant, au crédit du Compte Mariage des Mondes seront versées par moitié à chacun des Bénéficiaires par Mariage des Mondes, déduction faite de la commission forfaitaire pour frais de remboursement dont le montant est indiqué dans la grille tarifaire annexée au Contrat Mariage des Mondes.

Il est précisé que les Dons seront réputés avoir été effectués par les Donateurs en totalité au seul profit de l'un des Bénéficiaires en cas de décès de l'un d'eux.

Le cas échéant, il appartiendra aux Bénéficiaires de décider ou d'accepter de restituer ensuite les sommes perçues de Mariage des Mondes, sous leur seule et unique responsabilité, aux Donateurs.

En aucune manière, Mariage des Mondes ne pourra être tenu responsable par les Bénéficiaires des conditions de virement à leur bénéfice des fonds figurant définitivement au crédit du Compte Mariage des Mondes, notamment s'il s'avérait que le compte bancaire crédité était un compte joint ou le compte d'un tiers.

L'annulation du projet de l'Événement donnant lieu au versement au profit de chacun des Bénéficiaires des fonds inscrits au Crédit de leur Compte Mariage des Mondes ne comprend pas les cas de divorce, de rupture d'un pacte civil de solidarité, de séparation légale ou de fait des Bénéficiaires après la célébration de l'Événement. Dans une telle hypothèse, les Bénéficiaires s'ils le souhaitent, en informeront Mariage des Mondes et pourront solliciter l'émission de chèques cadeaux dans les conditions prévues ci-dessus sous l'article 7-3 des présentes.

7-5 Conditions de résiliation

En cas d'utilisation illicite, frauduleuse, abusive, fautive ou détournée par les Bénéficiaires des Services Mariage des Mondes, leur Compte Mariage des Mondes pourra être clôturé de plein droit par Mariage des Mondes, et le Contrat Mariage des Mondes sera résilié de plein droit par Mariage des Mondes.

Les Bénéficiaires en seront informés par lettre recommandée avec accusé de réception et seront invités à faire part de leurs observations écrites adressées à Mariage des Mondes par courrier postal dans un délai maximum de QUINZE (15) jours. A défaut pour les Bénéficiaires de justifier dans ce délai de l'utilisation licite ou régulière des Services Mariage des Mondes, Mariage des Mondes pourra mettre un terme au Contrat Mariage des Mondes sans autre formalité que d'avoir à adresser aux Bénéficiaires une lettre recommandée avec accusé de réception. Ces derniers seront redevables du paiement à Mariage des Mondes des sommes éventuellement supportées par Mariage des Mondes résultant directement ou indirectement de l'utilisation illicite, frauduleuse, abusive, fautive des Services Mariage des Mondes par les Bénéficiaires.

Le cas échéant, les fonds seront, passé ce délai, acquis à Mariage des Mondes, qui pourra les restituer aux Donateurs sur simple demande de ces derniers, informés par Mariage des Mondes de la clôture du Compte Mariage des Mondes des Bénéficiaires, déduction faite des sommes éventuellement supportées par Mariage des Mondes et de la pénalité forfaitaire pour remboursement aux Donateurs dont le montant est indiqué dans la grille tarifaire annexée au Contrat Mariage des Mondes.

ARTICLE 8. PROTECTION DES DONNEES

8.1 Protection des données personnelles

Afin de permettre à Mariage des Mondes et à ses Partenaires d'assurer le bon fonctionnement du Service, certaines rubriques du Service requièrent la collecte de données personnelles relatives aux Bénéficiaires, aux Donateurs et à tout Utilisateur.

Les données personnelles fournies par les Bénéficiaires dans le cadre du Service seront utilisées pour la gestion de leur Compte Mariage des Mondes, et sont susceptibles d'être utilisées pour l'établissement de statistiques commerciales, le ciblage des bandeaux publicitaires ou l'optimisation de l'accès à l'ensemble des services Mariage des Mondes, la réception par courrier papier, électronique ou sur mobile d'offres commerciales portant sur des produits offerts par Mariage des Mondes, ainsi que pour répondre à toute obligation légale.

En tout état de cause, les Bénéficiaires peuvent à tout moment interdire l'utilisation de leurs données personnelles à des fins commerciales.

Par ailleurs, les données à caractère personnel concernant les Donateurs seront utilisées pour l'enregistrement de leurs Dons, la gestion des Comptes Mariage des Mondes et l'information des Bénéficiaires. Chaque Donateur accepte que ses coordonnées soient transmises aux Bénéficiaires, et que le montant du Don effectué à leur bénéfice et les biens ou services auxquels ce Don a été pré-affecté leur soient indiqués.

Les données personnelles seront utilisées par Mariage des Mondes.

Mariage des Mondes s'engage à mettre en œuvre des moyens conformes à l'état de l'art destinés à éviter toute atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données par des tiers non autorisés.

Toutefois, la sécurité, la confidentialité ou l'intégrité des données transmise par le biais d'Internet, en raison des caractéristiques techniques du réseau, ne peut être garantie par Mariage des Mondes durant leur transit sur le réseau.

Ce traitement de données personnelles fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés en application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent détenues par Mariage des Mondes, ainsi que d'un droit d'opposition à la réception des messages de Mariage des Mondes.

8.2 Données non personnelles

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Service, Mariage des Mondes peut être amenée à traiter des informations non personnelles concernant l'Utilisateur, telles que la version du navigateur utilisé, le type de système d'exploitation utilisé et l'adresse IP (Internet Protocol) de l'ordinateur

utilisé. Mariage des Mondes peut également être amené à utiliser des fichiers « cookies » permettant d'enregistrer des données relatives à la navigation de l'Utilisateur sur le Site, auxquelles l'accès par Mariage des Mondes peut s'avérer nécessaire pour assurer un fonctionnement optimal du Service. Toutefois, l'utilisateur peut librement décider de configurer son navigateur de manière à refuser l'utilisation de ces fichiers « cookies ».

ARTICLE 9 : LIENS HYPERTEXTES

Les liens hypertextes mis en place à l'occasion du présent Site en direction d'autres sites Internet n'implique ni l'approbation de Mariage des Mondes du site concerné, ni celle de son contenu. Mariage des Mondes décline toute responsabilité des contenus accessibles en utilisant lesdits liens, et ne s'engage aucunement à vérifier la validité de ces liens.

Il est possible de créer un lien vers le Site Mariage des Mondes à la condition que ce lien ouvre une nouvelle fenêtre du navigateur. Cette autorisation n'emporte pas la reproduction d'une partie ou de la totalité du contenu pour rédiger ce lien.

Dans tous les autres cas, l'autorisation expresse de Mariage des Mondes doit être demandée, sous peine de poursuites fondées notamment sur l'atteinte aux droits de la propriété intellectuelle de Mariage des Mondes, ou la concurrence déloyale, ou le parasitisme.

ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Site, ainsi que toutes les données, programmes ou bases de données contenus dans le Site mis en œuvre pour le fonctionnement du Service, et notamment les photographies, images, animations, logiciels, interfaces, marques, textes, designs, illustrations, bases de données, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.

L'accès au Service ne confère à l'Utilisateur aucune prérogative sur les droits de propriété intellectuelle relatifs auxdites données, qui restent la propriété exclusive de Mariage des Mondes, ou des Bénéficiaires. En conséquence, l'Utilisateur n'est pas autorisé, sauf accord écrit préalable de Mariage des Mondes ou des Bénéficiaires à utiliser en dehors du Service, copier, reproduire, représenter, modifier, traduire, créer des produits dérivés, distribuer les données ou à les exploiter de toute autre manière. Les droits de l'Utilisateur sont limités à une utilisation personnelle et non commerciale du Service. Toute utilisation non autorisée ou illégale des Données entraînerait la responsabilité civile et pénale de l'Utilisateur conformément aux lois en vigueur.

Les marques de Mariage des Mondes, ainsi que les logos pouvant figurer sur le site sont des marques déposées.

Toute reproduction totale ou partielle de ces marques ainsi que toute représentation totale ou partielle de ces marques effectuées à partir des éléments du site sans l'autorisation expresse préalable et écrite de Mariage des Mondes sont interdites et constitueraient une contrefaçon, sanctionnée civilement et pénalement.

ARTICLE 11 – GARANTIE ET RESPONSABILITE

Les Utilisateurs ont conscience que les aléas techniques propres au réseau Internet ne permettent pas à Mariage des Mondes de garantir le fonctionnement ininterrompu du Site de Mariage des Mondes et des services associés. Mariage des Mondes ne sera donc pas tenu pour responsable des indisponibilités ou dysfonctionnements du service en ligne de Mariage des Mondes, notamment en cas de panne, maintenance ou mise à jour. De la même façon, Mariage des Mondes ne peut garantir l'utilisation du service en ligne sur tous les navigateurs, sur tous les équipements informatiques et configurations logicielles.

Mariage des Mondes met en œuvre des moyens conformes à l'état de l'art destinés à éviter tout accès, maintien, altération, perturbation ou modification frauduleux de l'Espace Monde des Mariés et de l'Espace Monde des Invités associé.

Toutefois, les Utilisateurs reconnaissent que Mariage des Mondes ne saurait être tenu pour responsable des dommages consécutifs à :

- des intrusions ou des altérations frauduleuses effectuées par des tiers non autorisés dans le Site ;

- des temps de réponse anormalement longs ou à un fonctionnement ralenti du Service ;
- des pertes, des détériorations ou une destruction accidentelle des données constituant l'Espace Monde des Mariés, l'Espace Monde des Invités associé, ou des messages électroniques échangés entre les Utilisateurs et Mariage des Mondes.

Mariage des Mondes, en qualité d'hébergeur de l'Espace Monde des Mariés, n'a pas d'obligations générales de surveillance des informations insérées par les Bénéficiaires dans l'Espace Monde des Mariés ou l'Espace Monde des Invités associé, ni de rechercher des circonstances ou des faits révélant des activités illicites. A cet égard, les Utilisateurs renoncent à toute action contre Mariage des Mondes concernant leurs droits quelque soit leur nature, directs ou indirects, notamment la protection de leur image, la propriété intellectuelle, la vie privée, leur sensibilité. Les Bénéficiaires acceptent et reconnaissent que la mise en ligne de tout contenu de leur Espace Monde des Mariés et de l'Espace Monde des Invités s'effectue à leur initiative, sous leur contrôle, et sous leur entière et exclusive responsabilité.

Mariage des Mondes se réserve néanmoins le droit de suspendre l'accès à l'Espace Monde des Mariés et à l'Espace Monde des Invités associé, dans le cas où Mariage des Mondes estimerait que le contenu ne serait pas en adéquation avec l'esprit du service proposé ou porterait atteinte soit aux droits d'autrui et/ou de Mariage des Mondes, soit aux bonnes mœurs soit à l'ordre public.

Mariage des Mondes ne peut voir sa responsabilité engagée qu'à la condition que soit rapportée la preuve d'un manquement fautif de sa part à ses obligations telles que stipulées aux présentes Conditions Générales de Service et aux conditions particulières du Contrat Mariage des Mondes. En tout état de cause, Mariage des Mondes ne sera pas responsable des dommages indirects subis par l'Utilisateur ou par un tiers du fait de l'Utilisateur.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

Mariage des Mondes ne sera tenu responsable de l'inexécution d'une obligation au titre des Conditions Générales de Service, des Conditions Générales de Vente, ou du Contrat Mariage des Mondes qui serait due à la survenance d'un cas fortuit ou de force majeure. Sera considéré comme cas fortuit ou force majeure tout fait ou circonstance irrésistible, extérieur à Mariage des Mondes, imprévisible, inévitable, indépendant de sa volonté et qui ne pourra être empêché par Mariage des Mondes, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. Mariage des Mondes en avisera les Bénéficiaires les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle il en aura eu connaissance. Dans un tel cas, les obligations nées au titre des Conditions Générales de Service, des Conditions Générales de Vente et du Contrat Mariage des Mondes seront suspendues.

Les parties se rapprocheront alors, dans un délai d'un mois, sauf impossibilité due au cas de force majeure, pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du Contrat Mariage des Mondes et le cas échéant du contrat de vente des produits commercialisés par Mariage des Mondes seront poursuivis.

Dans l'hypothèse où les parties n'arriveraient pas à s'accorder sur la question de la poursuite desdits contrats, la partie la plus diligente saisira le Juge qui statuera sur leur sort pour l'avenir.

ARTICLE 13 – SOLIDARITE

Les Bénéficiaires sont tenus solidairement vis-à-vis de Mariage des Mondes des obligations à leur charge prévues par les Conditions Générales de Service, les Conditions Générales de Vente, et le Contrat Mariage des Mondes.

ARTICLE 14. CONVENTION DE PREUVE

Toutes les formes d'enregistrement résultant des moyens d'échange entre Mariage des Mondes, les Bénéficiaires et les Donateurs, qu'ils soient vocaux, électroniques ou numériques constitueront des preuves recevables, valides, et opposables entre les parties. A ce titre, il est prévu que la procédure de double clic en ligne pour l'acceptation des Conditions Générales de Service, des Conditions Générales de Vente, est une convention de preuve opposable aux Bénéficiaires et aux Donateurs.

Mariage des Mondes se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie du Service et sa responsabilité ne saurait être recherchée du fait de telles modifications. En outre, Mariage des Mondes se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Service et les Conditions Générales de Vente. Les modifications entreront en vigueur dès leur mise en ligne sur le Site. Il appartient donc à l'Utilisateur de consulter de manière régulière les termes des présentes Conditions Générales de Service et des Conditions Générales de Vente. Le simple fait de continuer à utiliser le Site implique l'acceptation par l'Utilisateur de toutes modifications apportées aux présentes Conditions Générales de Service et aux Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 15 – CESSION DES DROITS

Les Bénéficiaires reconnaissent expressément que les droits nés des Conditions Générales de Service, des Conditions Générales de Vente, et du Contrat Mariage des Mondes pourront être transférés par Mariage des Mondes à toute entreprise de son choix.

Les Bénéficiaires déclarent expressément que les services de Mariage des Mondes ne comprennent aucun caractère intuitu personae.

Un tel transfert sera notifié aux Bénéficiaires. A partir de la notification de la transmission, le cédant sera déchargé de toutes ses obligations.

Sans qu'il soit besoin de respecter le formalisme des articles 1689 et suivants du Code Civil, les Bénéficiaires seront tenus à l'ensemble de leurs obligations vis-à-vis du cessionnaire des droits de Mariage des Mondes, ce qu'ils reconnaissent et acceptent formellement et définitivement.

Dès lors, les Bénéficiaires s'engagent à poursuivre, dès réception de la lettre susvisée, l'intégralité des relations contractuelles qui les lient à Mariage des Mondes ou la personne qui, de par la transmission, agira aux lieux et place de Mariage des Mondes.

De leur côté, les Bénéficiaires ne pourront, sous quelque forme que ce soit, céder un droit né du contrat existant entre les parties sans le consentement écrit préalable de Mariage des Mondes.

ARTICLE 16 - INDEPENDANCE DES CLAUSES

Au cas où tout ou partie d'une clause des Conditions Générales de Service, des Conditions Générales de Vente, ou du Contrat Mariage des Mondes serait jugée nulle et de nul effet, inopposable ou caduque, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera aucun effet sur les autres clauses qui sont indépendantes les unes des autres.

Les parties pourront, d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées par une clause reflétant leur intention véritable.

La renonciation temporaire ou continue du fait de Mariage des Mondes à exercer l'un quelconque de ses droits nés des présentes ne pourra constituer une renonciation ou un consentement à tout manquement des Bénéficiaires.

ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Service, les Conditions Générales de Vente, et le Contrat Mariage des Mondes sont soumises au droit français.

ARTICLE 18 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des Conditions Générales de Service, des Conditions Générales de Vente, ou du Contrat Mariage des Mondes, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

En cas d'échec de cette tentative de résolution amiable du différend, celui-ci sera porté devant les Tribunaux compétents.

ARTICLE 19. IDENTIFICATION DE MARIAGE DES MONDES

«Mariage des Mondes » est une marque et un service détenu par l'entreprise de Monsieur FLEURY Xavier, éditeur du Site www.mariagedesmondes.fr, propriétaire de la marque « MARIAGE DES MONDES » et demeurant 39, rue de la Grange aux Belles – 75010 PARIS, Commerçant inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, Identifié sous le numéro SIRET 514 959 451 00014
Installé 39, rue de la Grange aux Belles – 75010 PARIS

ARTICLE 20. COORDONNEES DU SERVICE

Sur le Web : www.mariagedesmondes.fr

Par e-mail : contact@mariagedesmondes.fr

Par téléphone : En composant le 01.42.39.53.07 depuis la France métropolitaine ou le + 33 (0)1.42.39.53.07 depuis les DOM TOM ou depuis l'étranger, le matin entre 10H-13H et l'après-midi entre 15H-18H (heure de Paris) les jours ouvrables (hors week-end et jours fériés)

Par courrier postal échangé avec Mariage des Mondes- Monsieur FLEURY Xavier - 39, rue de la Grange aux Belles – 75010 PARIS

ARTICLE 21. COORDONNEES DE L'HEBERGEUR DU SITE

Société « OVH » société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est situé à ROUBAIX (59100)- 2, rue Kellermann, identifiée sous le numéro SIRET : 424 761 419 00011.